



Quel recours suite panne après sav

Par **sarroche**, le **07/04/2012 à 15:28**

Bonjour,

je me permet de vous solliciter car j'ai un litige suite a un SAV. en effet, je dispose d'un adoucisseur d'eau depuis environ 6 ans. celui-ci est annuellement entretenu par un agent du fabricant, le même jusqu'alors. Ors, lors du dernier passage, un nouvel intervenant était mandaté. Il a procédé à des démontages que je n'avais d'ailleurs jamais vu auparavant; je lui ai d'emblée signalé. Il n'a rien relevé de défectueux et n'a d'ailleurs rien noté de particulier sur le bordereau. A peine 2 heures après son départ, l'appareil s'est mis en alarme, nous avons du a terme le mettre hors service. Tout fonctionnait bien avant ce passage. IL est repassé hier, et nous a annoncé, sans autre forme d'investigation, que la tête de répartition et le micro moteurs étaient à remplacer, coût env 400 euros. il semble évident que la panne est induite par l'intervention de SAV. J'ai adressé un courrier LRAR avec menace de déclaration à ma protection juridique assurance. Je souhaite connaître les recours qui sont à ma disposition pour obtenir le règlement de ce litige. Merci.